

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18168 - 71ÈME ANNÉE

45 jours pour présenter des propositions pour le développement

Égalité réelle : l'incroyable silence des responsables politiques réunionnais

À part le PCR qui a publié le 22 février dernier 25 propositions pour une autre politique, et Paul Vergès qui est allé à Paris rencontrer le parlementaire chargé de mission sur l'égalité réelle, c'est le silence absolu de la classe politique réunionnaise sur cette question. À moins de 50 jours de la date butoir pour présenter leurs propositions, les partis et les parlementaires n'ont rien dit pendant la visite du Premier ministre, Manuel Valls.



Pas d'égalité réelle dans les discours de Manuel Valls. La Réunion compte 7 députés. Tous ont voté pour François Hollande mais aucun n'a posé le problème de l'égalité réelle à Manuel Valls. Or, c'est le concept que le président de la République veut développer dans la perspective de la présidentielle.

Pour le gouvernement, la feuille de route est claire. François Hollande est entré dans la bataille de la prochaine présidentielle. En 2012, le candidat du Parti socialiste avait rencontré un grand succès, avec un score record à La Réunion : plus de 71 % de suffrages. 3 ans plus tard, c'est la

déception générale car le contrat entre le candidat Hollande et la population n'a pas été respecté. Partout la crise s'est aggravée. Les conséquences de la politique d'austérité ont contribué aux défaites successives des candidats socialistes aux élections municipales et départementales. Pour éviter la

sanction dans moins de 2 ans, le président de la République tente de prendre tout le monde de vitesse en allant à la rencontre de ce que le PCR revendique depuis sa création : l'application d'un plan de développement pour 20 ans à La Réunion. C'est en effet la méthode choisie par le chef de l'État pour concrétiser



Paul Vergès, le seul parlementaire à avoir interpellé le Premier ministre sur le point essentiel de la politique du gouvernement.

son concept d'égalité réelle.

De l'égalité sociale à l'égalité réelle

Le choix des mots n'est pas sans rappeler la stratégie utilisée par l'unique prédécesseur socialiste de François Hollande à l'Élysée, c'était François Mitterrand.

En 1988, François Mitterrand était candidat à sa réélection. Comme François Hollande, son premier mandat n'avait pas été à la hauteur des engagements pris. À La Réunion, une réforme institutionnelle devait s'appliquer en 1983, c'était la création d'une collectivité unique dénommée Conseil général et régional de La Réunion. La loi a été adoptée, elle a été refusée par le Conseil constitutionnelle à cause d'une erreur dans sa rédaction. Le gouvernement socialiste a alors choisi de ne pas corriger ce problème de forme, ce qui a conduit La Réunion dans la situation institutionnelle actuelle : un Conseil départemental et un Conseil régional qui coexistent sur le même territoire. Entre 1981 et 1988, le chômage avait continué d'exploser, la pauvreté ne reculait pas. Avec un tel bilan, un succès de François Mitterrand dans l'Outre-mer était bien loin d'être acquis.

Un an avant les élections, le gouvernement avait choisi d'inscrire l'inégalité entre les Réunionnais et les autres citoyens de la République dans la loi, c'était la parité. Pour sa part, le PCR revendiquait l'application de la loi de mars 1946 : l'égalité sociale.

François Mitterrand a alors décidé de soutenir la revendication du PCR. Quelques mois plus tard, le candidat de l'égalité a fait un triomphe à La Réunion, ce qui contribua à sa victoire contre le candidat de la parité.

8 mois décisifs

Aujourd'hui, François Hollande prend à son compte le mot d'ordre d'égalité réelle. Qui peut s'opposer à une telle revendication ? Pour bien montrer que l'heure est à la rupture avec le modèle actuel, la méthode choisie est d'utiliser comme base de travail les propositions des parlementaires et des partis politiques de l'Outre-mer. Chacun est mis au pied du mur de ses responsabilités : être capable de proposer en moins de deux mois une vision stratégique pour son pays sur 20 ans. L'application est prévue dès le début de l'année prochaine, quelques semaines après le vote des régionales. Cela signifie que le plan de développement sera le cadre des décisions poli-

tiques de la majorité qui sera dirigée par le successeur de Didier Robert.

Au début du mois, Paul Vergès était en mission en France. Il a rencontré Victorin Lurel, parlementaire en mission chargé de la mise en œuvre du projet du gouvernement. Le député guadeloupéen a donné le calendrier et la méthode. Dès son retour de France, le sénateur réunionnais a rendu public le contenu de ces échanges avec Victorin Lurel. Deux jours plus tard, Manuel Valls était en visite à La Réunion.

C'était donc le moment pour les parlementaires d'interpeller le Premier ministre au sujet de cette nouvelle démarche du gouvernement. Paul Vergès a été le seul à en parler à Manuel Valls, tous les autres se sont tus.

Le rassemblement pour sauver La Réunion

Ce silence interpelle. Ce qui se prépare dans les mois à venir, c'est le cadre de vie d'une génération. Tout sera plié l'année prochaine, c'est donc l'échéance la plus importante depuis 1946, date de la fin du statut colonial. La situation vient brutalement de s'accélérer, le train est en marche, il n'est pas question de le laisser passer sans rien faire.

Pour sa part, le PCR a présenté le 22 février 25 propositions pour une autre politique. Elles sont une contribution au débat. Parmi elles, cinq peuvent être le socle d'un rassemblement élargi à tous ceux qui veulent travailler à un plan de développement pour les 20 ans à venir. Le modèle actuel donne tous les jours des illustrations de son blocage. Il est incapable de faire reculer le chômage, il reproduit les inégalités dans un pays où la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Des réformes de fond sont nécessaires, et c'est d'ailleurs un constat largement partagé.

Vient maintenant le temps de l'action. Les Réunionnais arriveront-ils à surmonter les défaillances d'une classe politique dépassée pour se rassembler autour d'un projet de changement ? C'est un des enjeux des mois qui viennent.

M.M.

Edito

Comment les planteurs de cannes ont perdu un milliard...

“ L'Accord scélérateur de 1969” qualifie la trahison des planteurs de cannes par des responsables planteurs de la Fédération, des usiniers et de l'Etat. Le texte porte la marque de fabrique de Jean Paul Virapoullé.

Avant 1969, l'usinier était un façonnier. Les planteurs restaient propriétaires de leur cannes et des produits extraits. L'usinier était payé pour le travail l'extraction. Après l'application de cet accord, le planteur livrait la canne qui était considérée comme une matière première. Il était payé pour cette fourniture mais ne percevait plus rien sur les produits autres que le sucre : mélasse, rhum, bagapan, écume, etc. Ce sont des sommes considérables qui ont été perdues. Prenons le cas de la bagasse.

Le premier ministre a signé la nouvelle convention pour 2 ans. Le contenu prévoit de verser aux planteurs une prime bagasse de 12,30 euros par tonne de canne. Pour une fourniture de 1,8 millions de tonnes annuels, le montant qui sera versé aux planteurs s'élèvera 22,14 millions d'euros. Sur 45 ans (1969-2015), la somme est colossale : 996,3 millions, soit près d'un milliard. Bien entendu, il s'agit d'une simple extrapolation

pour faciliter le raisonnement, car il faudrait tenir compte des sommes versées dans le passé et de la date de référence réelle de la valorisation de la bagasse.

A cause de cet accord scélérateur, les planteurs de cannes ont déjà perdu beaucoup d'argent.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Maurice : un électeur sur trois a été voter

L'Alliance Lepep rafle tous les sièges de conseillers municipaux

Le 10 décembre dernier, les Mauriciens ont choisi leurs députés. Les sondages promettaient la victoire à une coalition composée du parti du Premier ministre sortant, le Parti travailliste, allié au MMM. À l'heure du dépouillement, le résultat a surpris tous les prévisionnistes. C'est l'Alliance Lepep construite autour du MSM qui est arrivée loin devant

avec 47 sièges sur les 62 à pourvoir. Le choc a été si rude que le Parti travailliste a choisi de ne pas participer aux élections municipales. Moins de 36 % des électeurs se sont déplacés pour participer au scrutin. Le MMM et l'Alliance Lepep étaient les principales forces en présence. Le dépouillement a confirmé le scrutin des législatives six mois auparavant.

Dans toutes les communes, la coalition au pouvoir est arrivée en tête. Elle a remporté les 120 sièges de conseillers municipaux en jeu. Elle renforce donc son influence car elle détient désormais la majorité au Parlement et la totalité des communes.

Passage en force pour la loi Macron

Vers un nouveau vote de confiance pour le gouvernement

Hier, le Premier ministre a décidé d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter sans vote par l'Assemblée nationale la loi Macron. Cette action est une réponse aux menaces d'une partie des députés socialistes. Le groupe des frondeurs était loin de garantir son soutien au texte. En conséquence, l'opposition va déposer une motion de censure visant le gouvernement. Cette démarche

doit aboutir à un vote de confiance qui met une nouvelle fois les frondeurs au pied du mur. En effet, si cette motion était adoptée, la France irait droit vers de nouvelles élections législatives qui ne laisseraient plus beaucoup de députés PS à l'Assemblée nationale.

Le vote de confiance sera organisé dans les prochains jours. Il permettra de connaître précisément les contours de la majorité parlementaire.

Depuis 2012, cette majorité n'a cessé de se restreindre. En dehors du Parti socialiste, seuls les radicaux de gauche participent au gouvernement.

La politique de ce gouvernement est connue, c'est l'austérité. Ces effets sont également visibles. C'est pourquoi le vote des députés de La Réunion sera intéressant à suivre.

Di sak na pou di

Opportunisme, quand tu nous tiens...

La Région de Didier Robert brandit l'étendard de la défense de l'environnement depuis quelque temps. Le chemin des baleines en est un exemple. On espère que les élus de la majorité ont prévu de parsemer cette fameuse route maritime, de pancartes indiquant clairement la direction de la NRL pour avertir les baleines d'éviter un parcours qui pourrait leur être néfaste par les nuisances sonores et environnementales engendrées par ce chantier. Madame Couapel pourrait peut-être envisager d'assurer la bonne circulation des cétacés en tant que « madame transports ».

Didier Robert se tourne vers l'écologie 6 mois avant les prochaines élections régionales et de découvrir la géothermie, l'énergie de la mer,

les bienfaits des énergies renouvelables avec l'appui béat des médias alors que rien n'a été fait depuis 2010. Il a organisé le 6 juin, un débat pour préparer la grande conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015. Intention louable, mais qui, dans un bilan régional qui n'a rien d'écologique apparaît comme une stratégie de communication supplémentaire, communication dont il a la spécialité.

Madame Miranville, elle, n'a plus un discours écolo car dit-elle, être maire ne lui permet plus de soutenir les positions de EELV. Pour elle, la NRL (qui favorise le tout auto) doit se faire coûte que coûte, à grands coups d'exploitations de carrières gigantesques et de circulation intensive de camions. Les malheureux ri-

verains, futures victimes de nuisances insupportables, doivent se taire, face à l'intérêt général. Beau discours qui n'est peut être pas dénué de manœuvres électoralistes car en affichant un soutien inconditionnel à la NRL, madame Miranville se positionne politiquement pour ces fameuses régionales de fin d'année.

Comme quoi, par opportunisme électoral, le positionnement de certains élus est fluctuant et à courte échéance. L'avenir de la Réunion et de ses habitants n'étant pas pour eux le point essentiel.

Marylène Berne

Après le vote d'un budget en déséquilibre

Saint-Louis : le préfet règle le budget et augmente les impôts

Les communes réunionnaises ne sont pas épargnées par la crise. À Saint-Louis, le Conseil municipal avait voté un budget 2015 en déséquilibre, qui ne correspondait pas aux recommandations de la Chambre des comptes. Le préfet est donc intervenu pour régler le budget et augmenter les impôts de 8,5 %. Voici des extraits du communiqué de la préfecture expliquant la mesure rendue publique hier :

« Dans un avis du 19 mai 2015, la CRC de La Réunion a formulé des propositions pour assurer sur les trois exercices la résorption du déficit de fonctionnement cumulé de la commune, qui s'élève à 7,1 millions d'euros selon le compte administratif pour 2014. (...)

Le budget primitif 2015 a été voté par la commune avec un déficit prévisionnel de 5,5 millions d'euros, alors que le plan de redressement prévoyait un déséquilibre de 2,4 millions d'euros. Des ajustements rendus nécessaires pour couvrir l'incertitude des charges de personnels,

ont été opérés par la CRC, cette actualisation révélant un déficit réel à - 6,9 millions d'euros au titre du présent exercice.

Dans un second temps, la CRC a intégré certaines diminutions de charges au regard des mesures présentées par la mairie, mais le déficit demeurant élevé, la juridiction financière a proposé une hausse de la fiscalité de 8,5 %, afin que le surplus de recettes fiscales ainsi généré permet de ramener le déficit prévisionnel 2015 à - 4,2 millions d'euros. Toutefois, ce montant demeurant supérieur de 73 % à l'objectif initialement fixé pour 2015 (-2,4 millions

d'euros), la CRC a été contrainte d'allonger de nouveau d'une année le plan de retour à l'équilibre.

Sur la base de l'avis établi par la CRC de La Réunion, et après avoir pris acte de l'engagement de la municipalité de poursuivre les voies du redressement budgétaire, Dominique Sorain, préfet de La Réunion, a décidé d'arrêter le budget primitif principal de la commune de Saint-Louis en reprenant la proposition de cible de déficit pour 2015, soit - 4,2 millions d'euros, et de hausse des taux fiscaux de 8,5 % »

La crise dans les collectivités

L'impact de la baisse de 30% des dotations de l'Etat

Autre illustration de la crise qui touche les collectivités réunionnaises, la baisse des dotations de l'État aux collectivités a de lourdes conséquences qui n'épargne pas La Réunion. C'est ce qu'explique un communiqué du maire du Tampon, André Thien Ah-Koon.

« Après un premier retrait de 1,5 milliard en 2014, les dotations de l'État aux collectivités locales vont être amputées de 3,67 milliards cette année et de 11 milliards au total de 2015 à 2017.

Sur une enquête effectuée auprès de 600 communes et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), le désengagement de l'État générerait une baisse prévisible d'environ 25% des dépenses d'investissement du bloc communal. Des milliers de communes se trouvent déjà dans le rouge, et passeront sous tutelle de l'État.

La commune du Tampon s'associe d'autant plus à ce mouvement de protestation nationale que les spécificités des communes réunionnaises, et du Tampon en particulier,

risquent d'amplifier l'ampleur des dégâts que causera cette baisse des dotations de l'État.

La commune du Tampon (78 000 habitants) compte 16 000 demandeurs d'emploi et un taux de chômage de 37%. Pour l'exercice 2015, alors que notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a diminué de 2 millions d'euros par rapport à l'année précédente, la commune a dû accroître ses charges de personnel pour apporter une réponse à la souffrance sociale d'une grande partie de sa population, par le biais des contrats aidés.

Il est difficile pour la Commune du Tampon d'imaginer une baisse aussi forte des dotations de l'État, alors que dans le même temps, notre collectivité doit faire face à des besoins

en équipements pour une population qui augmente d'environ 2% par an.

La baisse de l'engagement de l'État porterait un coup fatal au budget de notre commune dont les principaux ratios sont pour l'heure positifs, avec par exemple une dette par habitant de 816,79 € alors que la moyenne nationale est de 1 440€ pour les communes de même importance.

De même, il est difficilement imaginable de faire supporter par les contribuables tamponnais la baisse de ces dotations en augmentant la fiscalité locale qui représente environ 20% de notre budget.

Avec les banjos de Lolo et Toutou

Une belle « compilation instrumentale de Renésens »

Le groupe musical réunionnais Renésens vient de mettre à la disposition du public un nouveau CD qui fera partie de notre patrimoine culturel, sous le titre : « Compilation "instrumentale" Renésens ». Il s'agit de 16 morceaux enregistrés en partie il y a 15 ans avec les banjos de Charles-Léo Maillot, dit Lolo, et André Maillot, dit Toutou. Voici des extraits de la présentation de ces deux artistes par les producteurs de cette œuvre, disponible chez Renésens (contacts : 0262 52 24 82 – 0692 77 73 93) et Oasis Production (contacts : 0262 39 04 29 – oasis.sedm@wanadoo.fr).



De gauche à droite, Charles-Léo Maillot, dit Lolo, et André Maillot, dit Toutou.

Charles-Léo Maillot, dit Lolo, est né le 21 février 1923, au village de La Mare à Martin, dans le cirque de Salazie, mais il a résidé depuis sa tendre enfance à la Grande Montée, de Sainte-Marie. Beau-père de Dominique Aupiais, il est donc le grand-père de Paolo, Damien et Morgan, le noyau familial de Renésens. Durant sa jeunesse, Lolo commence à jouer du banjo dans un orchestre improvisé à La Grande Montée, avec Marceau Fontaine et Luca Bègue à l'accordéon diatonique, Loulou Maillot, Tipa M'Tima et Milo Sautron au banjo et à la

mandoline, Maurice Fénelon à la guitare et Michel-Ange Maillot dit Tintin, son frère, à la batterie. Régulièrement, la formation se rend à Salazie, pour animer des soirées à Bé Cabot et à la Mare à Martin, qu'elle rejoint à pied par la plaine des Fougères, et le rempart de Sainte-Marie. À sa retraite, Lolo reprend son banjo, accompagné par ce qui va devenir le groupe Renésens, son gendre Dominique Aupiais à la guitare rythmique, Paolo au clavier, Damien à la flûte traversière et Morgan aux percussions. Il cède au Tampon, fin 2004, des suites

d'une longue maladie, à l'âge de 81 ans. Ses sept morceaux figurant sur ce CD, ont été enregistrés, le jour de son anniversaire en l'an 2000, par Jimmy Smith, au studio SkyJump's du Tampon.

« Un véritable virtuose »

André Maillot, dit Toutou, est né le 1er juillet 1936 à la maternité de Saint-Denis. Mais il a toujours habité à La Grande Montée. Son parrain, Lolo, qui lui a montré ses premiers accords, est le cousin germain de sa mère, Elisène. Toutou commence à jouer du banjo à l'âge de 15 ans. Très vite, il fait partie de groupes de musique réunionnais, comme celui du « Château d'eau » qui écumait les bals dans les années 50, sur les écarts de La Rivière des Pluies et de la Bretagne. Il passe ensuite à la guitare solo en 1961. Mais son instrument fétiche restera le banjo, dont il joue même derrière la tête. En 2000, Dominique Aupiais et Toutou font connaissance. Une très grande amitié va en naître. En 2004, Renésens présente Toutou à la Maison du Monde de Saint-Denis, lors d'une exposition créolo-celtique. L'année suivante, en soutien à Morgan, seul joueur de cornemuse du groupe, suppléant ainsi à l'absence de Damien décédé tragiquement à Madagascar, Toutou accompagne Renésens au théâtre Luc Donat du Tampon et au théâtre en plein-air de Saint-Gilles sur la programmation de Jacques Dambreville. Et en 2006, à 70 ans, il se joint aux autres musiciens de Renésens pour une grande tournée en Bretagne. Pour l'historien Sudel Fuma, disparu tout récemment, « Toutou est un véritable virtuose ».

Une invention géniale et utile mais lecture déconseillée au moment des repas

Transformer des déchets organiques en énergie

Une belle histoire en somme : Leroy Mwasaru est jeune kenyan de dix-sept ans au moment des faits. Il est pensionnaire dans une école scolarisant 700 jeunes comme lui. Avec des dalons de son âge il va révolutionner le quotidien du pensionnat.

Des toilettes qui ne fonctionnent pas bien

Début janvier 2013, l'école de Mase-no au Kenya a ouvert de nouveaux dortoirs pour 720 élèves, mais avec quelques soucis. Les latrines à fosse et un système d'égouts défectueux ont inévitablement laissé des odeurs nauséabondes et des sources d'eau douce locales polluées, tandis que la cuisine utilisait du bois comme élément de cuisson, ce qui était malsain pour les cuisiniers et l'environnement.

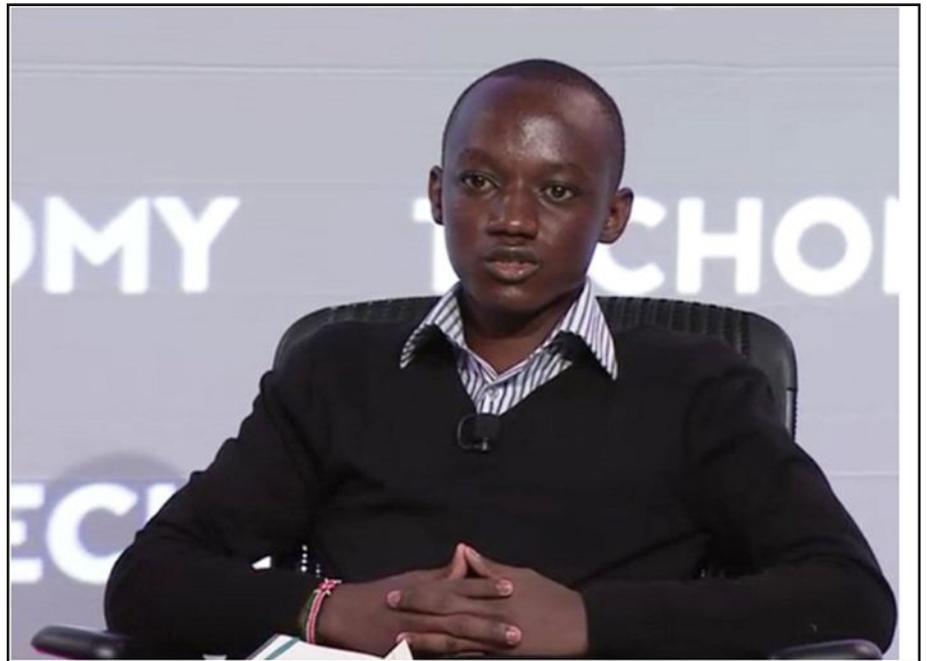
Le jeune Leroy et ses dalons vont décider de construire un bioréacteur pour la fabrication de biogaz : la matière première est toute trouvée, il s'agit des excréments humains et d'autres déchets qui serviront à produire un combustible de cuisson sûr, propre et respectueux de l'environnement.

C'est dans ce contexte-là que Leroy a eu l'idée de construire un bioréacteur à déchets humains (HWB : Human Waster Bioreactor) qui recycle les déchets organiques des élèves ainsi que les restes alimentaires afin de les transformer en énergie propre et renouvelable.

Un bon résultat

Ce nouveau système a permis de remplacer le bois utilisé pour la cantine scolaire, polluant et dangereux pour la santé, et d'améliorer le quotidien des élèves et des cuisiniers.

En octobre 2014, Leroy Mwasaru a présenté son idée à la conférence Technomy 2014 en Californie, et a eu encore plus d'idées pour développer et affiner la conception du HWB. Leroy Mwasaru a expliqué « Après le succès de notre deuxième prototype, nous avons travaillé sur la conception d'un bioréacteur pour



Leroy Mwasaru

les toilettes qui sépare l'urine des parties solides, les selles, car l'urine fait baisser le taux de production de gaz ou, pire encore, bloquer l'ensemble du processus »

Vers l'amélioration du premier bioréacteur

La version finale du HWB coûtera environ 85000 dollars (75000 euros) à construire et installer, mais Leroy estime qu'il permettra de réduire de moitié les coûts de carburant pour la cuisine de l'école tout en offrant de nombreux avantages pour la santé de la communauté locale et l'environnement. Leroy a maintenant pour ambition de créer son entreprise et vendre son HWB à un prix accessible afin de fournir des services de carburant et d'assainissement aux communautés pauvres ou

hors du réseau électrique.

Il s'agit finalement d'une histoire très morale qui pourrait aboutir à diminuer la déforestation et améliorer le quotidien des villages en supprimant notamment les pertes de temps des femmes et des enfants dans des corvées de bois interminables.

Oté

Sé pou la pintir Bayoun !

Zot i pé pa konnèt koman mi yinm mon kozé, mi yinm byin kan in moun i di konm sa “Avans dovan” ousinon sa “arkil dérièr”. Mi yinm osi kan in moun i di konm sa “Asiz a ou dobout in nestan” sa sé pou in moun na pwîn tro lo tan, zis pou kozé inn ti nestan. Sanm pou mwîn sé nout manière pou byin fé konprann a nou, i fo ni forss dosi, i fo ni apiy byin si lo mo. Dan lo kozé fransé ou pé pa di avans dovan, i konvyin pa i di, lé pa zoli, tandisk ké pou nou, mi trouv i aranz nout kozman, bann kozman konm sa.

Sirman sé nout diférans ant sat banna é sad nou. Banna osi néna zot kozman mé boudikont mi konpran pa tro, mi yinm mwîn. Mi konpran pa kan banna i di “la déskriminasyon pozitiv”. Koman in moun i pé èt kontan si li lé déskriminé ? Koman zot i pé konsidèr tousala konm pozitiv ? Kiswa ou lé déskriminé é i pé pa èt pozitiv, kiswa lé pozitiv é dan so ka, ou lé pa déskriminé. I pé pa èt lé dé an minm tan. La banna la trouv in ot kozman, la osi mi konpran pa, I konsèrn l'égalité réèl.

Zot i koné dopi 70 zan ni batay pou légalité, pou mwîn lo légalité mwîn té i mazinn lété in légalité réèl, dimwîn navé pa bozwîn di, é bin non, zordi mi apran ké so légalité la lété virtièl vik li lété pa vré. Mi konpran pa pou vréman, apèl in poul in poul, in bèf in bèf, poukoué i apèl in poul in bèf ? I prètan tou so bo mot sé pou la komm é zordi zot i koné banna i zir ké par la komm. Mwîn mi krwa plito tousala sé pou mié pinn a nou. Sé pou la pintir bayoun !.

Justin